COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015

Etaient présents :

Daniel CHRISTEL, Elisabeth LE-GERMAIN, Jean BEAUVICHE, Marie-Edith GROISON, Julie PELLETIER, Nicole LEFEUVRE, Frédéric BOURNE, Odile DALIA, Aude NOËL, Gilbert BENAS, Sylvie WATTEBLED

<u>Représentée</u>: Éric DAVANTURE par Daniel CHRISTEL, Richard DRILLIEN par Elisabeth LE-GERMAIN, Blaise NOIREAU par Aude NOËL, Odile DALIA doit s'absenter un moment et est représentée par Marie-Edith GROISON en cas de vote en son absence.

Secrétariat de séance : Marie-Edith GROISON

Nicole LEFEUVRE procède à la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2015, approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire, Daniel CHRISTEL évoque le marché de la médiathèque. Les trois meilleures entreprises de chaque lot ont été contactées pour renégociation. Une nouvelle réunion de Conseil Municipal est programmée au 17 novembre 2015 pour vote de la délibération correspondante.

1ère délibération :

Suite à la renégociation des différents prêts assumés par la commune et voté lors du Conseil Municipal du 24 Août 2015, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires qui en découlent.

2^{ème} délibération:

La convention d'objectifs et de financement conclue entre la CAF et la commune de Saint-Désert a été renouvelée pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2017. Cette convention définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service concernant l'accueil périscolaire. Elisabeh LE-GERMAIN présente le processus au Conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la convention signée entre la CAF et la commune concernant l'accueil périscolaire.

3ème délibération :

Réhabilitation du logement situé Place de Vendangeurs.

Une pièce au sous-sol n'étant dotée d'aucune ouverture, il a été décidé de procéder à la pose d'un vasistas. Cette modification entraîne l'augmentation du lot 11 « menuiserie extérieure et intérieure bois serrurerie » de 245,00 € HT soit 294,00 € TTC et au total le lot 11 passe à 23 966,00 € soit 28 759,81 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4^{ème} délibération :

Réhabilitation du logement situé Place des Vendangeurs.

Le Lot n°18 « Carrelage Faïence Sol Colle » avait été confié à l'Entreprise Evieux à Saint Cyr sur Menthon 01380 pour un total de 6043,38 € HT. Cette dernière ayant cessé son activité, une mise en concurrence de trois entreprises a été réalisée. Après analyse de ces différentes offres c'est l'entreprise Carrelage Berry de Saint André de Bagé 01380 qui a été retenue pour un montant de 6 081,86 € HT.

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

5^{ème} <u>délibération</u>:

Réfection de la Place de l'Eglise.

Le montant initial des travaux exécutés par l'entreprise Eurovia s'élevaient à 226 402,54 € HT. Les nécessités du chantier ont fait apparaître des dépenses non prévues initialement, à savoir :

- Réfection des tranchées sur la route départementale,
- Couche de fondation pour rehausseur,
- Préparation des emprises,
- Aménagements qualitatifs,
- Signalisation horizontale et verticale.

Par contre, il ressort quelques moins-values (couche de gravier, fournitures de potelets, abaissement d'arases ...). Au total la plus-value s'élève à 62 649,86€ HT. Le Conseil regrette que des travaux non prévus dans le marché initial donne lieu à un avenant si important.

La pose du béton désactivé et des finitions se feront au printemps.

Le Conseil Municipal approuve les modifications effectuées et accepte le montant de la plus – value de 62 649,86€ à l'unanimité.

6ème délibération :

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.

Comme chaque année, en attendant le vote du budget futur, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les dépenses d'investissement à hauteur de la dépense équivalente en 2015, à savoir 215 250,00 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 215 250,00 € en attendant le vote du budget primitif 2016 (hors capital de l'annuité de la dette).

7^{ème} délibération :

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour l'accessibilité des bâtiments et de la voirie aux personnes handicapées.

Les services de la Préfecture ont contacté la Mairie afin de préciser la catégorie des ERP et de justifier la demande d'étalement des dépenses sur 6 années.

Monsieur le Maire présente la situation budgétaire de la commune :

- La baisse des dotations de l'Etat (moins 50 000€ en 2017),
- La fin de l'exploitation en 2017 par la société VALEST de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur les terrains communaux va faire baisser nos ressources de 110 000 € par an à partir de 2018,
- Les investissements importants depuis 2010 pour la réfection de la voirie et des bâtiments communaux,
- Devant la nécessité de prévoir une marge sur investissements en cas d'urgence (comme par exemple le changement de la chaudière de la salle des Rocheriaux, dépense qui n'était pas prévue)

Le Conseil Municipal, constate la baisse des ressources de la commune, certifie que les investissements effectués depuis 2011 ont mobilisé des fonds propres et de la capacité d'emprunt de la commune, que pour toutes ces réalisations les normes d'accessibilité de la voirie et des bâtiments aux personnes handicapées ont été respectées.

Le Conseil Municipal dit que le contexte financier et budgétaire prévisionnel justifie la demande d'étalement sur 6 années de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) adopté en septembre 2015 et approuve l'annexe joint pour le classement des ERP.

8ème délibération :

Fixation du loyer pour le logement situé Place des Vendangeurs.

Ce logement est conventionné. A ce titre le loyer est encadré et ne doit pas dépasser 487,66€ par mois. A ce montant la commune doit ajouter 7,00€ par mois au titre de la taxe d'enlèvement ordures ménagères. Les abonnements, consommations d'énergies et autres charges éventuelles sont à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal désigne Jean BEAUVICHE, Marie-Edith GROISON, Nicole LEFEUVRE et Julie PELLETIER comme membres de la commission d'attribution des logements de la commune.

Après délibération le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le prix du loyer du logement communal situé Place des Vendangeurs à 487,66 € par mois auxquels s'ajouteront 7,00 € au titre de la taxe d'enlèvement ordures ménagères. Le prix du loyer sera révisé chaque année au 1^{er} juillet selon l'indice IRL du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

9^{ème} délibération :

Projet Médiathèque.

Par délibération du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'engagement d'un marché de maitrise d'œuvre pour la création d'une médiathèque.

Par délibération du 05 juin 2014, le Conseil Municipal a attribué le marché de la maitrise d'œuvre au cabinet ARCAD'26 à Louhans.

Par délibération du 04 août 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention dans le cadre « programme LEADER du syndicat mixte du Chalonnais « d'un montant de 50 000€ au titre de la rénovation énergétique, et d'une subvention de 49 781,00€ du Conseil Régional au titre de la rénovation énergétique.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal sollicite ces deux subventions.

Une réunion du Conseil Municipal est programmée le 17 novembre à 20h30 afin d'attribuer le marché d'appel d'offres de la médiathèque suite à la demande de renégociation lancée par ARCAD'26.

Questions diverses:

1) Elisabeth LE – GERMAIN rappelle qu'une réunion publique se tiendra le 27/11/2015 à 20h00 afin d'informer les habitants sur le projet de médiathèque. Une réunion préparatoire est fixée au 24 novembre à 18h00. La Commission constituée autour de ce projet se réunira avec les responsables de la bibliothèque départementale le 9 décembre 2015 à 18h00.

2) Elections Régionales :

Un tableau sera transmis afin que chaque conseiller municipal note ses disponibilités pour tenir le bureau des élections les 6 et 13 décembre prochain.

3) Vitesse excessive à Cocloyes;

Les véhicules qui empruntent la route de Jambles sont souvent en excès de vitesse.

Un radar pédagogique sera installé.

4) Exposition sur la guerre 14-18:

Il a été enregistré environ 250 visites. Les exposants et les visiteurs ont été très satisfaits par cette exposition de qualité. Le Conseil Municipal remercie Mesdames DALIA et BICHET ainsi que tous les bénévoles qui se sont investis pour que cette manifestation puisse avoir lieu.

5) Salle des Rocheriaux :

Le remplacement de la chaudière devra être envisagé très rapidement. Un premier devis a été reçu pour un montant avoisinant les 20 000 € HT. Une étude va être engagée afin de vérifier si son remplacement peut être éligible à des subventions

6) Lagune du bourg:

Depuis janvier 2012 le Grand Chalon a pris la compétence eau et assainissement

Devant l'évolution de la législation et du nombre d'habitants de la commune, le Grand Chalon en 2015 a prévu la création d'une station d'épuration avec lit bactérien et deux niveaux de filtration. Il restera un bassin existant qui servira de déversoir d'orages.

Les travaux ont commencé et ils devraient se terminer dans environ 6 mois.

7) Conseil d'école:

Le Conseil d'école s'est réuni le 16 octobre 2015.

Vu l'état de propreté des locaux scolaires le soir après les cours les représentants de la Mairie ont souhaité que les enfants des classes maternelles et CP portent des pantoufles.

Les professeurs des écoles et les parents d'élèves n'ont pas retenu cette proposition.

Par ailleurs, les services techniques remettront du gravier dans la cour.

Les projets d'activités sont les suivants : piscine, spectacle et théâtre financés par le Grand Chalon. Pour les CP : tri des déchets, cycle de l'eau, je mange je bouge, etc....

La Coopérative dispose d'un peu d'argent suite à la vente de calendriers, gâteaux, photos, bulbes et du fait de l'organisation de la kermesse par l'Amicale Saint-Désiréenne.

Pour information la kermesse de 2016 aura lieu le 25 juin.

Une ATSEM est en arrêt de travail jusqu'au 05 mars 2016. Son remplacement est envisagé.

8) CCAS:

Le CCAS emploie une personne qui accompagne les anciens de la commune. Après deux départs imprévus, le CCAS a embauché en contrat aidé Madame Patricia FORGERAIS le 15 octobre 2015 pour une période d'un an.

9) Salle des Rocheriaux :

Un nouvel éclairage extérieur va être installé à la Salle des Rocheriaux.

La séance est levée à 23h00.